



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 108449

Texte de la question

M. David Douillet attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'utilisation des eaux pluviales collectées. Certains bâtiments publics ont été conçus pour récupérer et stocker les eaux pluviales. Cependant, la législation leur interdit d'utiliser ces eaux pluviales pour alimenter les toilettes. Cette interdiction n'est valable que pour les bâtiments publics, les particuliers, eux, étant libres de réutiliser les eaux pluviales qu'ils collectent. À l'heure où l'écologie est mise en avant et où l'ensemble de la population est sensibilisée aux problèmes de l'environnement, cette interdiction semble quelques peu contradictoire. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer s'il compte prendre des mesures afin de permettre aux bâtiments publics d'utiliser les eaux pluviales collectées.

Données clés

Auteur : [M. David Douillet](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108449

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4943

Question retirée le : 2 août 2011 (Fin de mandat)